

AVENANT N° 3
A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
ENTRE LA VILLE DE VALENTIGNEY
ET LES FRANCAS DU DOUBS

Entre : La Ville de Valentigney représentée par son Maire en exercice, Monsieur Philippe GAUTIER, dûment mandaté en vertu d'une délibération en date du 28 juin 2023,

Et : L'association FRANCAS du Doubs représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis SCHNEIDER dûment mandaté,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE :

Une convention d'objectifs et de moyens a été signée entre la Ville de Valentigney et les FRANCAS du Doubs, le 25 février 2021.

ARTICLE 1 :

Conformément à l'article 4.2 de ladite convention, la subvention communale fait l'objet d'un versement mensuel par dixième, de janvier à octobre, sur la base de la subvention allouée l'année N-1 dans l'attente de l'arrêt, par le conseil Municipal, du montant de la subvention de l'année N.

En sa séance du 28 juin 2023, le Conseil Municipal a arrêté le montant de la subvention communale allouée aux FRANCAS du Doubs au titre de l'année 2023 à :

	Part Ville
Droit commun (fonct. Structure)	
Centre de loisirs de Pézole	104 308
Accueil périscolaire	60 651
Animation de la restauration scolaire	49 463
Contrat de Ville	
Espace éducatif des Buis	82 712
Carrefour des citoyennetés	70 830
Espace loisirs 9-13 ans	8 131
Total	376 095
Excédent 2022	0
Montant de la subvention 2023	376 095 €

Valentigney, le

Le Président des FRANCAS du Doubs,

Le Maire,

Jean-Louis SCHNEIDER.

Philippe GAUTIER.